

soit pour une prolongation de séjour à titre de visiteur ou pour l'admission permanente —durant la période déterminée, nous croyons alors—si je puis m'exprimer ainsi—qu'elle ne cherche pas vraiment de façon active et consciencieuse à devenir un immigrant ou à rester au Canada à titre de visiteur; selon le cas. Si nous n'adoptons pas ce genre de limite de temps, nous encouragerions franchement la répétition de la situation qui s'est révélée si malencontreuse par le passé, alors que beaucoup de gens sont venus à titre de visiteurs et sont restés sans présenter de demande. Si l'on ne fait rien pour éviter une situation comme celle-là, tout système d'immigration devient une véritable farce.

• 1210

Le président: Je crois savoir que si quelqu'un obtient l'admission au Canada pour une période déterminée et qu'il se présente ensuite au bureau d'immigration pour demander une prolongation et l'obtient, il n'a pas le droit de présenter une demande d'admission permanente durant cette prolongation de séjour.

M. Kent: Oh, oui. Il en a le droit aussi longtemps que son statut au Canada est officiel.

Le coprésident (M. Klein): Il peut demander l'admission permanente durant la période où il est autorisé à rester au Canada?

M. Kent: Aussi longtemps que son statut est officiel, nous acceptons sa demande. Les seules personnes dont nous n'acceptons pas la demande sont celles qui ont agi de manière à rendre leur statut illégal.

M. Brewin: Puis-je vous poser une autre question? Cette règle me semble appliquée avec trop de rigueur. J'admets la valeur de vos arguments dans le cas d'une personne qui se contente de rester au Canada sans présenter de demande. Mais supposons que, par suite de leur ignorance ou qu'à cause d'une certaine personne, les visiteurs n'aient pas transmis leur demande, peu importe la raison, et qu'ils soient en retard d'environ une semaine; qu'il s'agisse, au reste, de personnes qualifiées et souhaitables, munies d'une excuse raisonnable et ayant vraiment eu l'intention de présenter une demande durant la période de leur séjour autorisé. Même les tribunaux, qui font plutôt preuve de rigueur, n'insisteraient pas pour faire appliquer des délais inflexibles. Or, autant que je sache, le ministère de l'Immigration dit: «Non, nous nous en tenons à la loi et à notre Règlement», même si l'excuse est excellente. Par exemple, tel serait le cas si ces personnes se sont adressées à un député pour lui demander de présenter une demande en leur faveur, et que celui-ci aurait oublié de le faire.

M. Kent: Je crois pouvoir vous assurer, monsieur, que si l'on nous présente une excuse de cet ordre, nous ferons preuve de souplesse en appliquant le Règlement.

M. Brewin: Alors, on pourrait rouvrir un cas.

M. Prud'homme: Je ne me souviens plus très bien, mais il y a eu un cas... C'était pendant la saison des Fêtes; il était difficile d'obtenir quoi que ce soit.

Le sénateur Cameron: Vous avez répondu partiellement à ma question. Je voudrais savoir combien d'immigrants sont venus de Hong-Kong.

M. Kent: Il y en a eu 6,400, si je me rappelle bien.

Le sénateur Cameron: Et combien sont venus du Japon, de la Yougoslavie, des Caraïbes et de la France?

M. Kent: Il y a eu 930 immigrants en provenance du Japon, soit une augmentation de 500 sur l'année précédente.

Le sénateur Cameron: Et de Yougoslavie? Vous n'avez commencé qu'en octobre dernier, n'est-il pas vrai?

M. Kent: Oui.

M. Curry: Plus de 2,000 immigrants sont venus de Yougoslavie, soit une augmentation d'un peu plus de 1,500.

M. Kent: De fait, il y en a eu 2,100, au regard de 1,500.

M. Cameron: Et combien sont venus des Caraïbes? C'est-à-dire, de Jamaïque, des Bahamas et de Trinidad, particulièrement de Trinidad-Tobago?

M. Kent: Prenons les principaux pays. 3,400 immigrants sont venus de Jamaïque, au regard de 1,400; et 2,300 de Trinidad-Tobago, au regard de 1,100.

Le sénateur Cameron: Était-ce bien 2,300?

M. Kent: Oui, en comparaison de 1,100. De fait, 1,200 immigrants sont venus de la Barbade, au regard de 700, et d'autres îles des Antilles, soit un total de 1,400, en comparaison de 700.

Le sénateur Cameron: Et de la France?

M. Curry: Nous avons accueilli un peu plus de 10,000 immigrants venus de France, soit le double de l'an dernier.

M. Kent: Oui, 10,100 immigrants, en comparaison de 7,800, ce qui représentait déjà une augmentation appréciable sur le nombre d'immigrants de l'année précédente; le nombre d'immigrants a été très faible.

Le sénateur Cameron: Et, comme question supplémentaire, quel genre de personnes